

**RÉVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS
DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION RÉAMÉNAGEMENT DURABLE
QUARTIER DE LA GAVOTTE**

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de requalification du quartier de la Gavotte. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est précisé que le bilan annuel d'exécution de l'AP/CP est annexé à cette délibération, celui-ci présente les réalisations de l'exercice 2018 et les crédits à reprendre.

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour l'opération de requalification du quartier de la Gavotte de la manière suivante, compte tenu des évolutions survenues sur ce projet :

Révision n°1 :

AP/CP n° 1 : Réaménagement durable du quartier de la Gavotte

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses prévisionnelles TTC :	20 101 008	425 084	8 050 000	7 898 278	3 727 646
Travaux	18 959 659	381 545	7 656 267	7 588 764	3 333 083
Maîtrise d'œuvre	1 141 349	43 539	393 733	309 514	394 563
Plan de financement prévisionnel :					
Subvention CD 13 (44%)	7 410 402€				
Subvention MAMP (20%)	3 407 257€				
DRAC - DGD Bibliothèque (11%)	1 774 423€				
FCTVA	3 297 369€				
Emprunt	3 000 000€				
Autofinancement	1 211 557€				

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°1
- AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI – AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION DE L'AP/CP 2018

N°AP/CP n° 1 : Réaménagement durable du quartier de la Gavotte

Crédits votés au Conseil Municipal du 10/04/2018 :

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
<u>Dépenses prévisionnelles TTC :</u>	18 428 380	2 040 533	11 580 888	4 099 722	707 237
Travaux	17 359 811	1 784 699	11 215 909	3 856 403	502 800
Maîtrise d'œuvre	1 068 569	255 834	364 979	243 319	204 437

Situation au 31/12/2018 :

	AP	CP 2018	Taux de réalisation annuel	Taux de réalisation sur AP
<u>Dépenses réalisées TTC :</u>	18 428 380	425 084	20.83%	2.31%
Travaux (Avances)	17 359 811	381 545	21.38%	2.20%
Maîtrise d'œuvre	1 068 569	43 539	17.02%	4.07%

Les taux de réalisation 2018 s'expliquent par le décalage de la planification de l'opération dans sa globalité. En effet, le démarrage de la tranche ferme des marchés de travaux initialement prévu en juillet 2018, a débuté en mars 2019.

Situation des crédits à reprendre :

	AP	CP 2018 Prévu	CP 2018 Réalisé	Crédits à reprendre
<u>Dépenses réalisées TTC :</u>	18 428 380	2 040 533	425 085	1 615 448
Travaux (Avances)	17 359 811	1 784 699	381 545	1 403 154
Maîtrise d'œuvre	1 068 569	255 834	43 539	212 295